Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_139-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD
Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026
Date de publication : 23 SEP. 2026

Délibération n° 2026-139 : Accord-cadre à bons de commande pour la signalisation verticale
Rapporteur : M. Thierry CAPRON

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La commune a engagé une procédure de consultation pour la signalisation verticale « Fourniture et installation de panneaux de police et directionnels ».

Principes généraux :
Le montant total annuel de commande est limité à 50 000 € HT.
Les bons de commande sont notifiés au fur-et-à-mesure des besoins.
La proposition financière des entreprises ayant répondu est basée sur un exemple de commandes, permettant ainsi de comparer les prix et propositions techniques des différentes offres.
L'accord-cadre est établi pour 1 an reconductible 3 fois, soit une durée totale de 48 mois.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_139-DE

3 entreprises ont répondu à la consultation :

	Bourgogne Franche Comté Signaux SAS	Groupe Helios SAS	Signaux Girod
Note prix (40 pts) :	22.37	40	20.77
Note technique (55 points)	55	50	35
Note environnementale (5 pts)	5	5	5
TOTAL (100 points)	82.37	95	60.77

Documents de consultation joints en annexe.

Vu la proposition de la commission travaux, voirie et circulation du mardi 8 septembre 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour le marché de signalisation verticale à l'entreprise Groupe Hélios SAS pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer le marché et ses éventuels avenants ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD